Département de l'Hérault

Mairie de Saint-Martin-de-Londres

CCAS

34380

PROCÈS-VERBAL
du Conseil d'administration du
Centre Communal d'Action Sociale
de la Commune de Saint-Martin-de-Londres

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, à dix-sept heures trente, le conseil d'administration du centre communal d'actions sociale de la commune de Saint-Martin-de-Londres dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérard BRUNEL, Président du CCAS.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	6
Représentés	1
Absents excusés	4
Votants	7

Présents : Gérard BRUNEL, Corinne COBOS, Séverine LEBAS, Michel PRUNET, Danielle SELENUS-GUEROT, Carole SABIN.
Était représenté : Guy GINER-LACROIX a donné pouvoir à Corinne COBOS.
Absents excusés : Joël VEILLET, Luc BOUDON, Noely LAMOUCHE, Christine TAILLAND
Secrétaire de séance : Séverine LEBAS

1. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2023

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'ensemble des administrateurs a été destinataire du procès-verbal de la séance du 7 avril 2023.
Il indique qu'aucune remarque, ni observation n'est parvenu au secrétariat général. Il demande à l'assemblée si des corrections doivent être apportées au présent document.
Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Président soumet à l'approbation des administrateurs le procès-verbal de la séance du 7 avril 2023, qui est adopté à l'unanimité des présents et des représentants.

2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Président.

Le Maire informe l'assemblée, qu'il n'y a pas eu de décisions de prise, qui concerne le CCAS.
Le Conseil d'administration prend acte de cette communication.

3. Finances : référentiel M57. Application de la fongibilité des crédits.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement, en séance ordinaire, en date du 10 novembre 2022 par délibération n°2022-08 pour l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compte du 1er janvier 2023.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil d'administration de déléguer au Président la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Président rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa proche séance.

Le conseil d'administration, après avoir délibérer, décide, à l'unanimité, des présents et des représentants, de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1er janvier 2023.

4. L'analyse des besoins sociaux : restitution de l'étude.

L'analyse des besoins sociaux est terminée. Les points négatifs sont :

- Problématique du logement :
  Augmentation du montant des loyers de 37 % depuis 2018, avec pour conséquence la difficulté de loger les jeunes couples (départ des jeunes) ; des logements inadaptés aux personnes âgées.
  - ⇨ Programme communal de réhabilitation de logements s'intéresse à des logements plus adaptés. Hérault Logement construit des logements pour les personnes âgées avec des critères sélectifs.
- Mode de garde des enfants inadapté.
- Jeunesse : 16 % des 15 à 25 ans ne sont ni scolarisés, ni en formation… Appelés les invisibles ils représenteraient 60 jeunes.
  - ⇨ Mission locale

Le bilan de l'étude sera présenté au conseil municipal.

5. CIAS : comité intercommunal d'actions sociales

Corinne COBOS a contacté 8 communes : Saint-Jean-de-Buèges, Ferrières-les-Verreries, Viols-Le-Fort, Viols-en-Laval, Notre-Dame-de-Londres, Mas-de-Londres, Le Rouet et Saint-Martin-de-Londres. Un interlocuteur commun s'occuperait des aspects administratifs, d'orienter les personnes, de les accompagner, de faire du lien et de travailler avec les missions existantes.

Un RDV est pris le 30 juin pour travailler sur les aides facultatives.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30, Monsieur le Maire et Madame COBOS remercient l'assemblée pour la qualité des échanges.

Le Maire, Président du CCAS
Gérard BRUNEL

MAIRIE DE SAINT-MARTIN DE LONDRES * 34 (Hérault) *